PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 7 novembre 2016

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième jour de novembre deux mille seize (2016) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2016-11-266.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - a. Session régulière 3 octobre 2016
 - b. Session extraordinaire 18 octobre 2016
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Discours de la mairesse sur la situation financière
 - 4.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 4.4 Règlement no 90-16 Délégation de pouvoir de former un comité de sélection
 - 4.5 Soumission Décoration de Noël
 - 4.6 Avis motion Règlement régissant le commerce itinérant et la sollicitation
 - 4.7 Groupecho Fermeture du dossier
 - 4.8 Rencontre Les services de proximité
 - 4.9 Service Canada Taux réduit assurance-emploi
 - 4.10 Service évaluation Mandat réforme cadastrale
 - 4.11 PG Solutions Renouvellement contrat d'entretien et de soutien des applications
 - 4.12 Fabrique de Cacouna Remerciements
 - 4.13 MAMOT Proportion médiane et facteur comparatif Exercice financier 2017

- 4.14 Programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) Approbation
- 4.15 CNESST Taux de classification 2017

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du service incendie
- 5.2 Suivi résolution sortie nautique Caureq
- 5.3 Tarification 2017 sécurité incendie Caureq
- 5.4 Ville de Rivière-du-Loup Protocole de déploiement incendie
- 5.5 Réparation camion incendie Maxi-Métal

6. TRANSPORT

- 6.1 Subvention amélioration du réseau routier municipal Correspondance
- 6.2 Programme de transfert des installations portuaires
- 6.3 Correspondance Hugues Guérette Inc.
- 6.4 MRC de Rivière-du-Loup Travaux d'entretien des cours d'eau
- 6.5 CN Programme d'amélioration des passages à niveau

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 MRC de Rivière-du-Loup Règlement no 218-16 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de Rivière-du-Loup à l'égard de toutes les municipalités de son territoire concernant l'opération d'écocentres
- 7.2 Tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017
- 7.3 Propriété du 427, rue du Patrimoine Demande
- 7.4 Soumissions Collecte des matières résiduelles et récupération
- 7.5 MAMOT Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 7.6 Formulaire de l'usage de l'eau potable Approbation
- 7.7 Demande de paiement no 6 Finale (Rue de la Grève)

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 MRC de Rivière-du-Loup Règlement no 220-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier
- 8.3 Commission de Protection du territoire agricole Procès-verbal du 19 octobre 2016

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Remerciements Activité casino
- 9.3 Imprimante à reçu Bibliothèque
- 9.4 Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent Cotisation annuelle 2017-2018
- 9.5 Soumissions Architecte Centre des loisirs
- 10. INFORMATIONS Prochaine réunion le 5 décembre 2016
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-11-267.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 et de la session extraordinaire du 18 octobre 2016

et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 3 octobre 2016 et de la session extraordinaire du 18 octobre 2016 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-11-268.4.1 Ratification des déboursés d'octobre 2016 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 27 septembre au 31 octobre 2016 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 143 135.44\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

4.2 Discours de la mairesse sur la situation financière

Mme Ghislaine Daris, mairesse dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2016 et des projections pour l'année 2017.

4.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires. (c.c. MAMOT)

<u>2016-11-269.4.4 Règlement no 90-16 - Délégation de pouvoir de former un comité de sélection</u>

Attendu que la municipalité est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres ;

Attendu que, selon l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé (e) de la municipalité le pouvoir de former un comité de sélection et que le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation ;

Attendu que l'article 3.1.1 de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité, adoptée le 6 décembre 2010, prévoit qu'en dehors des cas prévus à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le conseil peut déléguer par voie de règlement, au directeur général, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent;

Attendu que l'article 3.1.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité stipule que l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle en tout temps;

Attendu que le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir à la directrice générale;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session ordinaire tenue le 3 octobre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le règlement no 90-16 déléguant à la directrice générale ou en son absence, à la secrétaire-trésorière adjointe, le pouvoir de former des comités de sélection, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉLÉGATION

Le conseil délègue à la directrice générale ou, en son absence, à la secrétaire-trésorière adjointe le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec et ce, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi, et en vertu de l'article 3.1.1 de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité, ladite politique ayant été adoptée par voie de résolution no 2010-12-375.4.2, le 6 décembre 2010.

Malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant d'identifier une personne comme étant un membre d'un comité de sélection.

Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas à un comité de sélection formé pour déterminer le lauréat d'un concours mais le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former ce comité.

ARTICLE 3 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par le Code municipal du Québec.

ARTICLE 4 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes choisies par le directeur général pour constituer le comité de sélection doivent :

- -être disponibles
- -avoir une compétence liée aux fins de l'appel d'offres
- -ne pas être en situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêt

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection sont assistés par un(e) secrétaire qui assume un rôle de soutien technique et qui rend compte des résultats de l'évaluation réalisée par les membres du comité de sélection.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2016-11-270.4.5 Soumission - Décoration de Noël

Dépôt d'une soumission de Leblanc Illuminations-Canada pour l'achat de lumières de Noël pour l'édifice municipal.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission, datée du 5 octobre 2016 portant le numéro !01495, de Leblanc Illuminations-Canada pour l'achat de lumières de Noël pour la décoration de l'édifice municipal au montant de 1 040.59\$ plus taxes soit la somme de 1 196.42\$ plus les frais de transport.

4.6 Avis motion - Règlement régissant le commerce itinérant et la sollicitation

Avis de motion est régulièrement donné par le conseiller monsieur Rémi Beaulieu qu'à une prochaine séance, un règlement sera adopté afin de régir le commerce itinérant et la sollicitation sur le territoire de notre municipalité.

2016-11-271.4.7 Groupecho - Fermeture du dossier

Dépôt d'une correspondance du Groupecho indiquant que dans le dossier no D 009935000000, il dispose du dossier étant donné que la compagnie qui opère toujours ignore les démarches de réclamation.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la correspondance du Groupecho;

Attendu que la direction générale a communiqué à tous les mois depuis la créance les états de compte sans résultat;

Attendu que le conseil a rencontré le propriétaire de ladite entreprise et une entente de principe était intervenue;

Attendu qu'aucun montant d'argent n'a été reçu;

Attendu que le conseil a demandé les services d'une entreprise de collection dans de telle situation;

Attendu que ladite entreprise n'a pas fait de suivi auprès de l'entreprise de collection;

Attendu que le conseil municipal ne veut pas engager de frais supplémentaires pour la somme réclamée;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna annule la facture no 1774 ainsi que les intérêts accumulés à ce jour. Cette facture concernait les frais de déplacements des pompiers pour une entreprise non résidente de la municipalité.

4.8 Rencontre - Les services de proximité

Invitation à une rencontre d'échange sur les services de proximité à la MRC de Rivière-du-Loup le 15 novembre 2016.

4.9 Service Canada - Taux réduit assurance-emploi

Madame Véronique Bernard, agente d'évaluation des régimes du Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance emploi, nous confirme que l'on répond aux exigences se rattachant à notre demande de réduction du taux de chômage. Elle nous confirme que notre taux réduit est 1.236 pour 2016 et ce, rétroactif à la première remise des retenues sur la paie pour 2016.

4.10 Service évaluation - Mandat réforme cadastrale

M. Guy Berger, technicien en évaluation et responsable du service d'évaluation, nous informe que l'on doit prévoir un montant de 430\$ pour notre budget de l'année 2017 afin de conclure un petit mandat de réforme cadastrale.

<u>2016-11-272.4.11 PG Solutions - Renouvellement contrat d'entretien et de soutien des applications</u>

Dépôt du renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels comptables et de permis de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications :

Urbanisme 3 115.82\$ Logiciels comptables 7 611.35\$

Le tout, taxes incluses.

Que le conseil accepte de payer les dits contrats à même le budget 2017.

4.12 Fabrique de Cacouna - Remerciements

Madame Claudette Larochelle, présidente de la Fabrique Saint-Georgesde-Cacouna, nous remercie pour notre participation financière lors de l'activité du 16 octobre dernier soit leur encan annuel.

<u>4.13 MAMOT - Proportion médiane et facteur comparatif - Exercice financier 2017</u>

M. Bernard Guay, directeur de la direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du MAMOT nous informe que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle

d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2017 sera de :

Proportion médiane: 101% Facteur comparatif: .99

<u>4.14 Programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du</u> Québec (TECQ 2014-2018) - Approbation

M. Jean-François Bellemare, ingénieur, directeur général du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire nous a adressé une correspondance indiquant accepté la programmation de travaux révisée. Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande le versement à notre municipalité d'un montant de 242 997\$, provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018. Le montant supplémentaire de 254 969\$ pourra être recommandé relatifs aux travaux prévus.

4.15 CNESST - Taux de classification 2017

Dépôt au conseil de la classification de la Commission de la Santé et Sécurité du Travail qui sera au taux 2.26\$ du 100\$ de salaire assurable pour l'année 2017.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

5.2 Suivi résolution sortie nautique - Caureq

Madame Katie Williamson, coordonnatrice à l'unité d'Assurance-qualité de la Caureq nous avise que suite à notre résolution portant sur les sorties nautiques de notre caserne, elle nous invite à nous assurer de la compatibilité du déploiement versus notre résolution et de leur transmettre par écrit les modifications à y apporter. Peu importe le déploiement initial que l'on demande, elle croit qu'il est important de ne pas retirer notre caserne du protocole, et ce, même si elle n'est pas équipée pour le sauvetage nautique, puisqu'elle pourra initier les recherches, valider la véracité de l'événement, effectuer une approche initiale et même voir à l'entraide et au support de l'équipe spécialisée.

5.3 Tarification 2017 sécurité incendie - Caureq

Madame Sandra Flynn, technicienne en administration de la Caureq, nous informe du calcul du coût pour la répartition de notre service incendie pour 2017, le montant s'élèvera à 879.30\$.

2016-11-273.5.4 Ville de Rivière-du-Loup - Protocole de déploiement incendie

Monsieur Éric Bérubé, directeur et chef des opérations du Service de Sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup, nous a transmis le nouveau projet de déploiement de leurs ressources et désignant les deux responsables à sa mise à jour.

Suite aux vérifications de la conformité avec notre chef pompier,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le nouveau protocole de déploiement incendie des ressources Version 6 modifiée de la Ville de Rivière-du-Loup adopté par leur conseil municipal le 17 octobre 2016.

5.5 Réparation camion incendie - Maxi-Métal

Un problème électrique est survenu sur le camion-citerne. La réparation a été effectuée mais on devra se déplacer en Beauce chez Maxi-Métal pour reprogrammer électroniquement le tableau de bord.

6. TRANSPORT

6.1 Subvention amélioration du réseau routier municipal - Correspondance

Madame Chantal St-Pierre pour Dennis Pelletier attaché politique de monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, accuse réception de notre résolution – Subvention amélioration du réseau routier municipal - Modification.

De plus, le ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a recommandé à notre député, d'accorder à notre municipalité une aide financière maximale de 11 000\$ pour les travaux amélioration du petit rang 2.

6.2 Programme de transfert des installations portuaires

Madame Kentia Dazulma, gestionnaire régionale de la commercialisation et de la cession des ports, nous annonce que le lancement du nouveau Programme de transfert des installations portuaires de Transport Canada a déjà été amorcé. L'étape 1 étant terminée et aucune entente a été effectuée. Donc, à compter du 7 octobre 2016, l'étape 2 a été lancée soit la phase de vente grand public. Cette étape est offerte en premier lieu aux entités incluses à l'étape 1 (province et municipalités) qui ont soixante (60) jours pour démontrer leur intérêt par écrit à l'égard de l'acquisition d'un port. Cette étape se terminera le 6 décembre 2016.

2016-11-274.6.3 Correspondance - Hugues Guérette Inc.

Madame Marie-Josée Guérette pour Hugues Guérette Inc. nous a expédié une correspondance indiquant qu'une nouvelle résidence s'est construite à l'emplacement où leur véhicule de déneigement effectuait son virage. Dans l'état actuel de la rue, il sera impossible d'effectuer le déneigement de cette partie sans avoir de rond de virée.

Attendu que la mairesse et les employés municipaux ont rencontré M. Hugues Guérette;

Attendu qu'une solution avait été envisagée;

Attendu que monsieur Guérette semblait d'accord avec cette solution;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à monsieur Hugues Guérette de faire les travaux suivants sur son terrain tel que déjà discuté :

- Municipalité fournit les tuyaux usagés pour remplir le fossé
- Monsieur Guérette remplit le fossé

Que suite à cette intervention, monsieur Guérette pourra tourner à sa convenance au bout de la rue sur son terrain.

6.4 MRC de Rivière-du-Loup - Travaux d'entretien des cours d'eau

La MRC de Rivière-du-Loup nous avise qu'elle a procédé à des travaux d'entretien des cours d'eau soit Ruisseau de la Savane, cours d'eau Juste Plourde et la branche Sirois du cours d'eau Juste Plourde. Elle nous fournit les montants à être facturés au propriétaire concerné pour la taxation 2017.

6.5 CN - Programme d'amélioration des passages à niveau

Monsieur Martin McKay, directeur par intérim, Projets de transport urbain et de l'Ouest, programmes d'infrastructure de transport, Groupe de programme de Transport Canada nous informe du nouveau Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire qui fournit du financement de subventions et de contributions pour améliorer la sécurité ferroviaire et réduire les blessures et décès liés au transport ferroviaire. Le nouveau programme comprend deux volets principaux :

- 1.- Infrastructure, technologie et recherche
- 2.- Éducation et sensibilisation.

La date limite pour faire une demande est le 23 décembre 2016 pour le volet no 1 et le 31 janvier 2017 pour le volet 2.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 218-16 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de Rivière-du-Loup à l'égard de toutes les municipalités de son territoire concernant l'opération d'écocentres

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le 15 septembre 2016 le règlement no 218-16 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de Rivière-du-Loup concernant l'opération d'écocentres.

2016-11-275.7.2 Tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017

M. Georges Deschênes, avocat greffier de la Ville de Rivière-du-Loup nous a transmis copie de l'avis public indiquant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017.

La tarification est demeurée la même que l'an dernier.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017.

2016-11-276.7.3 Propriété du 427, rue du Patrimoine - Demande

Le propriétaire du 427, rue du Patrimoine nous a adressé une demande de modification de sa tarification étant donné la fermeture de son auberge depuis la mi-juillet 2016.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la correspondance du propriétaire du 427, rue du Patrimoine;

Attendu que les services devront être ajustés en conséquence depuis la mi-juillet;

Attendu que le règlement d'emprunt devra être conservé pour la résidence même si elle n'est pas connectée comme édicté au règlement d'emprunt no 34-10;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de rembourser, à l'émission du certificat de l'évaluateur, la portion des services municipaux concernés et la portion du règlement d'emprunt relié à l'auberge au propriétaire du 427, du Patrimoine et ce, pour la période du 15 juillet au 31 décembre 2016.

2016-11-277.7.4 Soumissions - Collecte des matières résiduelles et récupération

Dépôt au conseil du résultat de l'ouverture des soumissions pour la collecte des matières résiduelles et récupération qui a eu lieu le 17 octobre 2016 à laquelle 2 soumissions ont été déposées comme suit :

	2017	2018	2019
SSAD	59 557.70\$	60 451.07\$	61 357.84\$
Gaudreau Environnement Inc.	64 570.60\$	65 216.30\$	65 868.47\$
		Le tout plus taxes.	

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Services Sanitaires Alain Deschênes (SSAD) pour la collecte et le transport des matières résiduelles et la récupération comme suit :

Pour l'année 2017 : 59 557.70\$ plus taxes Pour l'année 2018 : 60 451.07\$ plus taxes

Pour l'année 2019 : 61 357.84\$ plus taxes et selon les conditions énumérées au devis.

Que le conseil accepte d'en défrayer les coûts mensuellement tel qu'énuméré au devis.

Que la collecte soit le mercredi tel que les calendriers joints au devis.

7.5 MAMOT - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Monsieur Karim Senhaji, ingénieur de la direction des infrastructures du MAMOT, nous informe que suite à leur examen et au regard des exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, il nous confirme leur accord avec ce plan d'intervention.

L'inspection complète des chaussées de la Municipalité doit être réalisée au plus tard cinq (5) ans après la production du plan d'intervention.

7.6 Formulaire de l'usage de l'eau potable - Approbation

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2015. L'analyste de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a analysé le Formulaire de l'usage de l'eau potable que nous avons transmis le 24 août dernier. Le formulaire a été approuvé.

2016-11-278.7.7 Demande de paiement no 6 - Finale (Rue de la Grève)

Dépôt de la demande de paiement finale no 6 pour les travaux sur la rue de la Grève.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande finale de paiement no 6 de Les Excavations Léon Chouinard & Fils au montant de 30 281.84\$ taxes incluses pour les travaux de la rue de la Grève.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 220-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier

Dépôt du règlement no 220-16 adopté par le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup le 27 septembre 2016 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier.

8.3 Commission de Protection du territoire agricole - Procès-verbal du 19 octobre 2016

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a levé la suspension de l'analyse des dossiers 408045 à 408466, à l'exception des dossiers 408458, 408459, 408460 et 408465 dans lesquels un désistement de la demande a été produit.

9. LOISIRS ET CULTURE

2016-11-279.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Marie Brisson, Technicien en loisirs et culture.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les dépenses suivantes :

Demande de licence de tirage pour un organisme
Garantie pour licence de tirage
Achat de cadeaux pour la Fête de Noël
1 528.25\$
22 560.00\$
1 000.00\$

2016-11-280.9.2 Remerciements - Activités casino

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume

et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse ses sincères remerciements à Animation de l'est pour tout le matériel fourni gratuitement aux Loisirs Kakou, à madame Christiane Plamondon, à monsieur Charles Frenette ainsi qu'à tous les croupiers qui ont donné bénévolement de leur temps pour l'activité de casino qui s'est tenue le 29 octobre dernier.

Monsieur Gilles D'Amours se retire pour ce point.

2016-11-281.9.3 Imprimante à reçu - Bibliothèque

Dépôt de deux soumissions pour l'achat d'une imprimante à reçu ainsi que le papier pour la bibliothèque municipale.

MSI informatique Inc .-imprimante 549.99\$ plus taxes

-caisse de rouleau papier 84.99\$ plus taxes

Epson -imprimente 435.43\$ plus taxes

-caisse de rouleau papier 74.60\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Epson pour l'achat de l'imprimante EpsonTM-T88V-656 au montant de 435.43\$ plus taxes et d'une caisse de rouleau papier au montant de 74.60\$ plus taxes.

<u>2016-11-282.9.4 Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent - Cotisation annuelle</u> <u>2017-2018</u>

Dépôt de la facture de cotisation annuelle pour le réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 au montant de 10 985.93\$

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la facture du réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 au coût total de 9 555.06\$ plus taxes soit la somme de 10 985.93\$ payé à même le budget 2017.

2016-11-283.9.5 Soumissions - Architecte - Centre des loisirs

Dépôt de la grille d'évaluation suite à l'analyse des soumissions d'architecture pour le nouveau centre des loisirs.

Les soumissions déposées viennent des firmes suivantes :

Alfred Pelletier, architecte Atelier 5, Charron Architecte

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission d'Atelier5 -Charron architecte pour les travaux de confection des plans et devis définitifs, les services durant la construction et services spéciaux et ce, tel que décrit au devis. Le tout pour la somme de 40 174\$ plus taxes.

- 10. INFORMATIONS
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-11-284.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h00 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sectrés.	Ghislaine Daris, mairesse	
